

RECRUTEMENT D'UN MAITRE-NAGEUR (M/F/X)¹ A TEMPS PARTIEL

1. L'intercommunale « PISCINE DE BERNARDFAGNE and CO » regroupe les entités suivantes :

- a. L'Association Sans But Lucratif « BERNARDFAGNE »
- b. L'Association Sans But Lucratif « COLLEGE SAINT-ROCH FERRIERES »
- c. Les communes de Ferrières, Hamoir, Comblain-au-Pont, Anthisnes et Ouffet.

Elle gère un bassin de natation récemment rénové.

Elle est à la recherche d'un nouveau « maître-nageur » dont la mission essentielle sera de veiller au bien-être et à la sécurité des usagers de la piscine.

2. Description

En tant que Maître-nageur, vos tâches sont les suivantes :

- la surveillance continue des bassins d'eau ;
- les interventions pour prévenir les accidents en anticipant les comportements à risques ;
- la pratique du sauvetage et des premiers soins en cas de besoin.

3. Profil

- être belge ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne ;
- jouir des droits civils et politiques, certificat de bonne conduite, vie et mœurs ;
- avoir le sens des responsabilités ;
- être organisé, rigoureux ;
- être polyvalent et flexible ;
- être titulaire d'un brevet supérieur de sauvetage aquatique (BSSA) à jour selon les modalités légales ;
- être concentré et attentif au moindre problème.

4. Conditions de travail

Le maître-nageur sera engagé dans le lien d'un contrat de travail à temps partiel.

¹ Le masculin est utilisé ici à titre épique.

Le lieu d'occupation est situé obligatoirement au siège social de l'intercommunale.

Une rémunération en rapport avec l'exigence de la fonction et l'expérience est offerte sur base du barème des rémunérations en vigueur à l'intercommunale (Échelle 07 de la C.P. n° 329.02.00-05.00 Secteur des centres sportifs).

5. Candidature

Le candidat est invité à adresser son CV et une lettre de motivation de même que la preuve qu'il satisfait aux conditions exigées (copie des brevets BSSA et extrait du casier judiciaire) au plus tard le 15 septembre 2022 par mail à Stéphane Houbion, fonctionnaire dirigeant (sh@piscinedebernardfagne.be).

6. Procédure de sélection

Les candidats qui satisfont aux conditions d'admission sont avisés de la recevabilité de leur candidature.

Les candidats seront conviés à une épreuve orale le **vendredi 16 septembre 2022 à 9h00 au Collège St-Roch à Ferrières**. Celle-ci sera cotée sur 100 points et destinée à apprécier les connaissances, l'aptitude, la maturité et la motivation des candidats.

Cette épreuve consiste en un entretien avec une commission de sélection. Cette commission sera composée de MM. Stéphane Houbion et Jacques Magnette.

Les renseignements complets au sujet de la procédure de sélection peuvent être obtenus par courriel en s'adressant à Stéphane Houbion, fonctionnaire dirigeant (sh@piscinedebernardfagne.be).